ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Etablissements: Allier

Question écrite n° 38204

Texte de la question

M Andre Lajoinie alerte M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la necessite de relancer reellement le recrutement de personnels de l'administration penale ainsi qu'a propos des craintes de la section CGT du centre penitentiaire de Moulins-Yzeure (Allier) consecutives aux orientations qui favorisent les etablissements prives. Le recent budget proposant des creations d'emplois aux prisons nouvelles, la maison d'arret et la maison centrale de Moulins-Yzeure doivent en beneficier tout de suite, pour repondre aux besoins d'une quarantaine de surveillants et d'educateurs qui manqueront a son fonctionnement des que les agents de la maison d'arret de Riom auront repris leur poste. Il lui demande de lui preciser les dispositions qui sont retenues pour recruter en region moulinoise, tres touchee par l'aggravation du chomage, les postes necessaires au centre penitentiaire d'Yzeure recemment ouvert, parmi les 800 retenus au budget 1988.

Texte de la réponse

Reponse. - Le garde des sceaux, ministre de la justice precise a l'honorable parlementaire qu'il est exact que les agents du centre de detention de Riom, affectes au centre penitentiaire de Moulins pendant la duree des travaux de renovation, retrouveront leur affectation des la reouverture de l'etablissement. Le remplacement de ces agents au centre penitentiaire de Moulins sera assure par voie de mutation des surveillants titulaires desireux de regagner leur region d'origine.

Données clés

Auteur : M. Lajoinie André
Circonscription : - COM
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 38204
Rubrique : Systeme penitentiaire
Ministère interrogé : justice
Ministère attributaire : justice

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1243
Réponse publiée le : 2 mai 1988, page 1894